



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

mercure

Question écrite n° 129296

Texte de la question

Mme Anny Poursinoff appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les effets du mercure dans les amalgames dentaires. En effet, dans la réponse à la question écrite n° 114776, le Gouvernement affirme qu'« aucune étude scientifique n'a pu démontrer des effets néfastes des obturations en amalgame contenant du mercure sur l'état de santé général des patients ». Pourtant, elle souhaite mettre en avant les conclusions de deux études scientifiques distinctes sur la corrélation entre le mercure contenu dans les amalgames dentaires et le développement de maladies neurodégénératives. La première, parue dans le journal *international journal of epidemiology* en 2004, montre que chaque amalgame supplémentaire augmente le risque de sclérose en plaques de 24 %. La seconde, menée en juin 2007 par des chercheurs du CNRS spécialisés dans la toxicochimie, montre l'influence du mercure contenu dans les amalgames dentaires sur le développement de la maladie d'Alzheimer. Elle demande donc à la secrétaire d'État chargée de la santé si elle compte appliquer le principe de précaution et accorder la position française avec celle de ses partenaires européens et internationaux qui ont déjà interdit l'utilisation d'amalgames dentaires contenant du mercure pour des raisons de santé publique.

Données clés

Auteur : [Mme Anny Poursinoff](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129296

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1820

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)